

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement
Alsace

Wittelsheim, le 19 novembre 2013

Service Risques Technologiques

Secrétariat COPIL- CLIS

Nos réf. : 2296_2013_12-09_Wittelsheim_CR CLIS

Vos réf. : 595945

Affaire suivie par : G. WOLF

gilbert.wolf@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 03 88 13 06 26 – Fax : 03 88 13 05 60

Compte rendu de la réunion

CLIS STOCAMINE

31 octobre 2013

Ordre du jour de la réunion.....

- Introduction par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- Présentation des résultats des appels d'offres pour les travaux de déstockage partiel (Stocamine)
- Présentation de la mission du garant et les modalités d'organisation par Monsieur WATISSEE
- Présentation des différentes solutions pour la fermeture du site (Stocamine)
- Questions diverses

Pièces jointes au compte rendu de la réunion :

- Lettre d'invitation en date du 11 octobre 2013.
- liste des participants
- Présentations de Stocamine : les différents scénarios de fermeture.
- Présentation de la CNDP et de la concertation par M Watissée
- lettre de déclaration des associations.

La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de Monsieur Vincent BOUVIER, Préfet du Haut-Rhin qui remercie les membres de la CLIS et présente M WATISSEE, garant de la CNDP et M DORISON, observateur de la DGPR du ministère de l'Ecologie.

I Introduction de la réunion par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin

Une concertation publique a été décidée par l'ancienne Ministre de l'Ecologie afin d'ouvrir le débat sur le dossier de fermeture dans sa version actuelle et la procédure d'enquête publique qui doit débiter dans quelques mois. A l'issue de cette concertation, le dossier de fermeture pourra être modifié ou complété et après consultation du public, les modalités de fermeture seront validées par le Préfet. Cette concertation doit permettre de mettre les modalités en termes de sécurité, de coûts et d'autres facteurs au débat. De ce fait, Monsieur WATISSEE a été nommé « garant » de la concertation par la commission nationale du débat public (CNDP) le 4 septembre 2013. Monsieur DORISON, chargé de mission par le Ministre du Développement durable et de l'Energie ainsi que par le Ministre du Redressement productif est, quant à lui, le relais entre la concertation locale et le niveau ministériel.

M DUBEL rappelle les dispositions du règlement de la CLIS prévoit un envoi des invitations, de l'ordre du jour et des documents, 10 jours avant la réunion et signale un progrès pour les délais de remise des documents préparatoires mais souligne que le délai est encore à améliorer.

II Présentation des résultats des appels d'offres pour les travaux de déstockage partiel (Monsieur ROLLET - Stocamine)

Monsieur ROLLET précise que les résultats des appels d'offres concernent le déstockage partiel des déchets qui contiennent du mercure entreposés dans les blocs 21 et 22. Ce déstockage s'inscrit dans la mise en œuvre de la décision ministérielle du mois de décembre 2012. La procédure de marché qui a été utilisée est négociée puis formalisée car les travaux qui vont être mis en œuvre sont des travaux qui n'ont jamais été réalisés en France. Ainsi, il est difficile de tabler sur un prix de marché. Deux phases sont à distinguer dans la procédure : la sélection des candidats et la négociation financière. Le marché a été ouvert à un maximum de concurrence et est organisé suivant quatre lots :

- le prestataire chargé d'extraire les colis des déchets et de les reconditionner au fond,
- le prestataire chargé du restockage (le transport des colis au jour est réalisé par Stocamine)
- le prestataire chargé de la coordination de la sécurité,
- le prestataire qui aura la fonction de maîtrise d'œuvre.

Les sociétés DSZ et Economiz ainsi que BMG et Swissi ont été les prestataires assistants STOCAMINE dans cette procédure.

Les différentes étapes ont été les suivantes :

- 22 février : dépôt des avis de pré-information sur des supports de qualité tels que le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;
- 22 avril : retour des candidatures ;

- 22 mai : premières visites ;
- 26 juin : retour des offres ;
- 20 septembre : choix des prestataires lors d'une séance du conseil d'administration de Stocamine

Monsieur ROLLET indique que le taux de réponse a été de 5 % s'agissant des candidatures concernant le déstockage et que seulement deux offres ont finalement été réceptionnées.

Le marché de déstockage a été attribué à la société allemande Saar Montan, celui de la prévention sécurité à l'Apave Mulhouse, celui de la maîtrise d'œuvre à BG Ingénierie associée à la société MSE et celui de la reprise et du restockage des déchets à Lingenheld Environnement.

Le syndicat CGT se félicite du démarrage de l'opération de déstockage et se demande jusqu'où ce processus sera mené.

Monsieur FLORY (GAIA) s'interroge sur le montant qu'il faudra déboursier sachant qu'une enveloppe globale de 100 millions d'euros a été débloquée par l'Etat. Quel va être le coût du déstockage partiel ?

Monsieur ROLLET indique que l'enveloppe initialement débloquée concernait la mise en œuvre du déstockage partiel de 56 % des déchets de mercure et le confinement des autres déchets.

III Présentation de la mission du garant de la CNDP et les modalités d'organisation par Monsieur WATISSEE

Une première consultation publique a eu lieu fin 2011 basée sur les principaux résultats du comité de pilotage. Celle-ci a mis en évidence les divergences sur les solutions à prendre pour la fermeture du site. Néanmoins, fin 2012, les ministères de tutelle de Stocamine demandent de procéder au déstockage partiel des blocs 21 et 22. Cette décision a soulevé de nombreuses réactions locales. Fin juin 2013, la commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie par Stocamine pour la nomination d'un garant dans le cadre d'une nouvelle concertation publique mise en œuvre par Stocamine afin de présenter les différentes solutions de fermeture. Le compte rendu de cette concertation sera une pièce constitutive du dossier. Dans cette optique, un garant, Monsieur WATISSEE, a été nommé afin de garantir le bon déroulement de cette concertation.

La commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante qui a été créée en 1997. Le concept d'autorité administrative indépendante dispose d'une définition claire : elle est une autorité administrative indépendante (AAI) qui agit au nom de l'État et dispose d'un réel pouvoir sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement.

Les missions de la CNDP s'élèvent au nombre de quatre : veiller au respect de la participation du public, s'assurer d'un débat organisé, conseiller les autorités et les maîtres d'ouvrage et suivre le débat public. Cette autorité est saisie en amont des projets. Lorsque de grands projets ont des impacts sur l'environnement, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation de saisir cette commission. La saisine de la commission par Stocamine, a été une démarche volontaire en juin 2013, et en septembre dernier, la CNDP a désigné un garant pour accompagner cette concertation.

La concertation publique est une démarche de démocratie participative fondée sur la loi et instaurée par la loi Barnier (1995). Le fonctionnement de la CNDP repose sur quatre principes : la neutralité, la transparence, la nécessité d'un débat argumenté et l'égalité de traitement. Le garant doit veiller au bon déroulement de la concertation. De ce fait, il veille à la qualité, la sincérité et la transparence

des informations. Il s'assure que tous les paramètres sont mis sur la table : le calendrier, les coûts, la sécurité... Le garant favorise également l'expression du public et, à l'issue de la concertation, il rédige un rapport qui sera rendu public. Monsieur WATISSEE dispose d'une formation d'ingénieur et est un ancien chef d'entreprise. Il est aujourd'hui le garant désigné par la CNDP.

La concertation aura lieu du 15 novembre 2013 au 15 février 2014. Celle-ci portera sur cinq scénarios de déstockage partiel ou total comportant, chacun, des avantages ainsi que des inconvénients. Le compte rendu qui sera une pièce importante, constitutive du dossier de fermeture et qui fera l'objet d'une enquête publique, est attendu pour le mois d'avril 2014.

La réunion d'aujourd'hui constitue une première phase menant à la concertation. La deuxième phase sera la rencontre entre le garant et les acteurs locaux du territoire. Les objectifs de la concertation sont : s'informer (site internet, réunions publiques...) et exprimer son avis (courriels, cahiers d'acteurs...). Un cahier d'acteur est la possibilité pour un groupe de faire part de son avis argumenté sur un projet. Il bénéficie d'une stricte égalité de traitement et d'un format éditorial identique. Le cahier qui peut être une pièce constitutive du dossier est à la charge technique et financière du maître d'ouvrage.

Le calendrier prévoit, le 15 novembre 2013, l'ouverture du site internet « <http://www.concertation-stocamine.fr> » et, le 17 décembre 2013, une première réunion publique à Wittelsheim.

Monsieur WATISSEE indique que, depuis cinq ans, un nombre impressionnant d'études, de discussions et de confrontations ont eu lieu sur ce projet difficile et il est temps de faire une synthèse pragmatique. Une nouvelle phase de dialogue débute et tous les ingrédients sont réunis pour une concertation productive.

M FLORY présente une déclaration au nom des représentants des associations et syndicats du collectif Déstockamine membres de la CLIS :

« Nous prenons acte de la décision du gouvernement d'organiser une concertation sous l'égide de la commission nationale du débat public (CNDP). Rappelons que depuis 2011, une dizaine de débats publics ont eu lieu dont celui du 14 octobre 2011 à Wittelsheim organisé par le Préfet du Haut-Rhin et le dernier en date du 13 juin 2013 en présence du représentant du Ministère de l'Ecologie. Ces débats ont tous conclu à la nécessité de préserver la qualité de la nappe phréatique rhénane pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures par la mise en œuvre du principe de précaution. Ce principe inscrit dans la constitution française implique le procédé de retrait de la totalité des déchets toxiques contenus dans la mine à Wittelsheim. Les interventions et motions votées par les conseils municipaux, le conseil général du Haut-Rhin, le conseil régional d'Alsace, les députés et sénateurs alsaciens et européens convergent toutes vers l'exigence d'un déstockage maximal. Nous sommes prêts à participer à ce nouveau débat. Toutefois, nous demandons la prise en compte de l'intégralité des points suivants : l'affichage « déstockage total » comme objectif prioritaire conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 3 février 1997, la reconnaissance officielle par l'Etat de la position des élus alsaciens, nationaux et européens en faveur d'un déstockage total ainsi que la prise en compte dans la prise de décision, la présence lors du débat public du Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie maître d'œuvre et donneur d'ordres, la garantie d'un débat d'experts en présence des représentants des deux options, la création d'une commission de suivi des travaux de déstockage. Stocamine est un dossier difficile et exceptionnel, il mérite donc un débat exceptionnel. »

M le Préfet rappelle que la CLIS a pour but de présenter l'objectif et le déroulement de la concertation et doit permettre de s'exprimer sur l'ensemble des 5 scénarios présentés,

Un intervenant s'interroge sur le processus de création des groupes de concertation.

Mr BARBEROT d'Alsace Nature souhaite que toute la population du bassin potassique participe au débat public

Monsieur WATISSEE précise que tout le monde est le bienvenu lors des concertations publiques et que toute personne morale peut présenter un cahier d'acteur sur les positions à adopter à la seule condition que ce cahier soit argumenté.

M DUBEL de la CFTC s'interroge sur la qualité de l'étude relative à l'ennoyage des travaux miniers, réalisée par l'Inéris. En effet, l'étude commandée de Stocamine à l'Inéris a été basée sur des éléments fournis par Stocamine. Or Stocamine est arrivé à une durée d'embrayage de 600 à 1000 ans alors que les services des mines (de l'époque) avaient estimé que l'ennoyage du secteur ouest aurait lieu dans un délai de 150 ans. Selon la CFTC, cette différence de la cinétique d'ennoyage fausse donc les résultats de toxicité sur la qualité des eaux souterraines. La CFTC rappelle également que cette étude a permis à Stocamine d'obtenir le déstockage partiel.

M CHAMIK informe les membres de la CLIS que le site internet du collectif Déstockamine a été piraté.

Monsieur DORISON indique que les ministères de tutelle ont demandé au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, CGEDD – instance qui est chargée de conseiller le gouvernement sur la question de l'environnement avec des missions d'expertise, d'évaluation, d'inspection... - de désigner un de ses membres afin de suivre pour leur compte la concertation sur la fermeture de Stocamine. Monsieur DORISON a été désigné par le CGEDD pour effectuer cette mission. Il est ingénieur général des mines, ancien directeur de l'Ecole des Mines d'Alès, ancien directeur de DRIRE et a rejoint le CGEDD en février 2013. Il travaille essentiellement sur les risques industriels. Les missions de Monsieur DORISON sont de contribuer à la concertation relative à la fermeture de STOCAMINE, de recueillir les attentes des acteurs locaux (associations, élus,), de tirer des conclusions à la fin de la concertation et de faire des propositions aux ministres afin de les éclairer dans la décision finale du gouvernement. Depuis sa nomination, M DORISON a pris contact avec les représentants de la DGEC, DGPR, Préfet du Haut-Rhin, DREAL, Sous préfecture de Thann, direction de Stocamine.

Monsieur DORISON insiste sur trois éléments primordiaux dans ce dossier sensible et complexe :

- la sécurité des personnes qui travailleront dans des conditions difficiles en mine et avec des risques d'atmosphères corrosives,
- la dimension environnementale et le souci de préservation des enjeux locaux et de la nappe d'Alsace en particulier,
- la dimension financière.

M DORISON participera aux réunions publiques, rencontrera les élus locaux et rendra compte aux administrations parisiennes.

IV Présentation des différentes solutions pour la fermeture du site (Monsieur ROMAN - Stocamine)

Monsieur ROMAN rappelle que les objectifs de la concertation sont d'informer, de mettre en débat et de recueillir les questions, avis et remarques du public quant aux cinq scénarios de fermeture, à savoir le scénario retenu par l'exploitant Stocamine dans le dossier de fermeture déposé le 24 juin 2013 et quatre scénarios alternatifs. Les scénarios seront analysés selon les enjeux de fermeture : la limitation des risques des travaux de déstockage, la maîtrise du coût et du calendrier et la protection de la ressource en eau. Les cinq scénarios qui seront soumis à la concertation comportent deux scénarios de déstockage ciblé des colis contenant du mercure et trois scénarios de déstockage total. Chaque scénario comprend une certaine incertitude quant à sa réalisation et pourrait être interrompu en cas de danger inacceptable ou d'incident grave.

Le scénario 1 concerne le déstockage partiel des blocs 21 et 22 visant à retirer 56 % du mercure présent dans le stockage en manipulant un minimum de colis de déchets amiantés. C'est ce projet qui a été retenu dans le dossier de fermeture et qui est actuellement en cours de mise en place.

Le scénario 2 concerne le déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23 dans le but de retirer 93 % du mercure présent dans le stockage.

Le scénario 3 concerne le déstockage total des blocs 21 et 22, extension du scénario 1.

Le scénario 4 concerne le déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23, extension du scénario 2.

Le scénario 5 concerne le déstockage total de tous les blocs hors bloc 15 (confiné) qui a été le siège de l'incendie en 2002.

Le scénario 1 représente le scénario de base qui est en cours de réalisation. Monsieur ROMAN précise que la mise en œuvre, dès début 2014, de ce chantier n'empêchera pas de basculer sur un autre scénario le cas échéant. Dans le scénario 5, toute intervention est exclue dans le bloc 15 car les risques chimiques et miniers ne sont pas maîtrisables. Dans l'ensemble des scénarios, les déchets non déstockés font l'objet d'un confinement de durée illimitée. La fermeture du site s'achèvera par le remblaiement des puits « Joseph et Else ». Les déchets extraits seront restockés en décharge de classe 1 (en France) ou dans une mine équivalente à Sondershausen (en Allemagne) pour la classe 0.

Selon les études sur le confinement de la totalité des déchets, le mercure est apparu comme la substance chimique potentiellement la plus impactante au niveau de la nappe phréatique sans pour autant que le seuil réglementaire de potabilité de 1 microg/l, ne soit dépassé. Les déchets contenant du mercure sont principalement présents dans quatre blocs (12, 21, 22 et 23). Pour les blocs 21 et 22, ils sont accessibles pour plus de la moitié d'entre eux en déplaçant un minimum de déchets. C'est ainsi qu'ont été définis les scénarios 1 et 2, les scénarios 3 et 4 en découlent par extension pour le déstockage total des colis des blocs concernés. Les études conduites sur le projet de fermeture depuis 2010 sont des études géo-mécaniques, hydrogéologiques, sur l'évaluation du terme source, logistiques et techniques et de maîtrise des risques. Trois études complémentaires ont été réalisées en 2013 : une étude BMG (coûts-contraintes techniques et calendrier en s'appuyant sur les résultats des appels d'offres) et deux études Inéris (étude chimique et étude d'évaluation des risques des scénarios pour la santé humaine).

Actuellement, 44 000 tonnes de déchets ultimes sont stockées dont des déchets à risques pour l'homme et l'environnement, notamment du mercure, de l'arsenic et de l'amiante. Pour limiter les risques des travaux liés au déstockage, il faut prendre en compte la dégradation des galeries souterraines, les conditions de travail extrêmement difficiles (risques chimiques et corrosifs, atmosphère amiantée, miniers...) ainsi que les risques liés au transport. En raison de leur dégradation, les galeries du stockage devront être entretenues et maintenues en permanence (traitement des écailles et décollements, consolidation, boulonnage) pendant toute la durée des travaux. Le coût d'entretien et de fonctionnement s'élève aujourd'hui à 5,5 millions d'euros par an et croît au fil du temps et de la dégradation de la mine. Il est évalué à 7 millions d'euros par an pendant les opérations de déstockage.

Le déstockage de colis de déchets en mine est une première, les coûts présentés correspondent à des estimations optimistes du déroulement des travaux : ils pourraient être revus à la hausse pendant les phases opérationnelles. Le confinement du stockage et le remplissage des blocs vides et des galeries sont nécessaires dans tous les scénarios.

Le confinement se fera par la mise en place de barrages étanches, il comportera également le remplissage de certaines galeries d'accès. Ce confinement a pour objectif la préservation de la qualité des eaux souterraines et la potabilité de la nappe phréatique. Pour les opérations de déstockage-restockage, le scénario 1 étudié par la société Saar Montan dans le cadre des appels d'offres est utilisé en référence.

Scénario 1 : déstockage partiel des blocs 21 et 22 – correspondant à **56 % du mercure** (projet en cours)

- 4 265 colis déstockés ;
- 4 478 colis déplacés dont 13 colis de déchets amiantés ;
- coût : 84 millions d'euros (déstockage : 8 millions d'euros/ maintien de la mine : 35 millions d'euros / confinement : 41 millions d'euros) ;
- calendrier : 7 ans dont 5 ans de travaux.

Scénario 2 : déstockage partiel des blocs 12, 21, 22 et 23 – correspondant à **93 % du mercure**

- 7 981 colis déstockés ;
- 15 783 colis déplacés ;
- coût : 99 millions d'euros (déstockage : 19 millions d'euros / maintien de la mine : 39 millions d'euros / confinement : 41 millions d'euros) ;
- calendrier : 8 ans dont 6 ans de travaux.

Scénario 3 : déstockage total des blocs 21 et 22

- 19 670 colis déstockés ;
- coût : 109 millions d'euros (déstockage : 24 millions d'euros / maintien de la mine : 40 millions d'euros / confinement : 45 millions d'euros) ;
- calendrier : 8 ans dont 6 ans de travaux.

Scénario 4 : déstockage total des blocs 12, 21, 22 et 23

- 35 583 colis déstockés ;
- coût : 150 millions d'euros (déstockage : 43 millions d'euros / maintien de la mine : 58 millions d'euros / confinement : 49 millions d'euros) ;
- calendrier : 10 ans dont 8 ans de travaux.

Scénario 5 : déstockage total sauf bloc 15

- 64 377 colis déstockés ;
- coût : 145 millions d'euros (confinement du bloc 15 uniquement) déstockage : 76 millions d'euros / maintien de la mine : 62 millions d'euros / confinement : 7 millions d'euros ;
- calendrier : 11 ans dont 9 ans de travaux.

V Questions diverses

Madame KIEFFER (association nationale « Consommation Logement Cadre de Vie ») rappelle que le COPIL Stocamine, lors de la réunion de la CLIS du mois de juillet 2011, avait abordé la possibilité du recyclage. Or l'étude ne mentionne pas les possibilités de recyclage. Le COPIL a également précisé que le stockage illimité tel que prévu à l'origine n'était pas acceptable. Il avait demandé que des études complémentaires soient conduites sur les autres métaux lourds dangereux outre le mercure. Madame KIEFFER demande si des études ont été menées et si, le cas échéant, elle peut les consulter. Par ailleurs, le COPIL a également souligné le problème de surveillance, à long terme, des éléments qui seront confinés. Ce problème est toujours d'actualité. Madame KIEFFER s'interroge ensuite sur le contenu exact du bloc 15. Le risque amiante étant permanent dans cette opération, il est nécessaire de vérifier. Elle se demande aussi si les colis qui seront touchés « distilleront » des particules d'amiante. Dans le scénario 2, la concentration de mercure est 140 fois inférieure à la norme de potabilité alors que dans le scénario 5 qui concerne le déstockage total, elle est 80 fois inférieure. Madame KIEFFER souhaite obtenir des explications à ce sujet.

Monsieur FLORY remarque qu'il n'a été aucunement question des risques miniers dans l'exposé. Il ajoute que Monsieur ROLLET a, en revanche, souligné à de nombreuses reprises le risque lié au transport. Pourtant, ce risque semble maîtrisé. En effet, aucun accident n'a été déploré lors des transports de déchets de la France vers l'Allemagne. Or de tels transports ont lieu fréquemment.

M EIDENSCHENCK de la CGT souhaite préciser aux personnes favorables au confinement total que le débat a conclu sur la nécessité du déstockage. Il se félicite ensuite de la prise en compte des questions de sécurité. Pour autant, l'accent est parfois mis sur ces questions de manière irrationnelle. Il précise que si le déstockage des déchets rapportait de l'argent, ce sujet ne serait probablement pas mis autant en avant. La CGT souligne que la sécurité et les conditions de travail demeurent une préoccupation première et qu'elle y sera particulièrement attentive. Concernant l'exposé, la CGT pense qu'un certain nombre de pages manquent dans le rapport. L'explication en est sûrement technique. Il faut, toutefois, y remédier. Par ailleurs, la CGT ne comprend pas la différence de coût entre les scénarios 4 et 5. Selon elle, l'objectif fixé doit être le déstockage total. En fonction des difficultés qui seront rencontrées lors des travaux, les autres scénarios pourront être mobilisés. A l'heure actuelle, la CGT se prononce en faveur du scénario 5 et souligne la nécessité d'étudier le cas du bloc 15. Elle prendra part au débat afin que le gouvernement fasse le meilleur choix possible. »

M POLMAN de l'association GAIA remarque que des travaux sont conduits, à l'heure actuelle, sur l'effet du mercure sur l'eau potable. En revanche, aucune étude ne porte sur les combinaisons et accumulations de substances dont l'effet sur l'eau potable n'est pas mesurable. Or elles représentent un grand danger. L'association GAIA estime donc que l'exposé accuse un déséquilibre dans la présentation des avantages et des inconvénients. Le scénario 5, par ailleurs, est mal présenté. L'association GAIA se demande notamment pourquoi ce scénario ne prévoit pas de confinement. Si tel était le cas, il serait sans aucun doute la meilleure option.

La CGT demande à Monsieur DORISON qui, au regard des difficultés liées à tous les scénarios, peut apporter la garantie sur la réalisation.

M CHAMIK, ancien mineur, indique qu'il est favorable au déstockage total de tous les colis déplacés parce que cette option évitera, tout d'abord, de manipuler des colis inutilement. Elle permettra également d'éviter une dépense de 50 millions d'euros et le creusement d'une galerie. Il faudra, toutefois, prendre des précautions importantes.

Jean-Paul BARBEROT (Alsace Nature) remarque que plusieurs scénarios évaluent l'impact du déstockage sur la santé de la population à plus de 1 000 ans alors que le scénario fait état d'une durée de 300 ans. Jean-Paul BARBEROT souhaite avoir des précisions à ce sujet d'autant que le scénario 5 prévoit le déstockage de la totalité des déchets hors bloc 15.

M ROLLET répond aux différentes questions posées :

Il précise que, concernant le recyclage et la valorisation de certains déchets (métaux par exemple), un dossier sera disponible sur le site Internet de la concertation. L'étude BMG comporte un chapitre sur le recyclage, notamment la récupération du mercure contenu dans certains déchets et la vitrification des déchets amiantés puis leur réutilisation dans des techniques mises en œuvre dans les travaux publics. Ces opérations sont complexes et très onéreuses car elles ne sont pas courantes. A propos du mercure, cette substance est bien de très loin celle qui serait susceptible d'avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines de la nappe, si le stockage n'était pas confiné. L'Inéris précise dans un rapport complémentaire que le retrait d'une partie du mercure contenu dans les déchets, tel que prévu dans les cinq scénarios, réduit encore de manière sensible cet impact potentiel sur la nappe phréatique.

En ce qui concerne la surveillance à long terme, la cinétique de l'ennoyage et la qualité de l'eau seront bien sûr surveillées, en complément à toutes les surveillances déjà nécessaires pour la mine.

Monsieur ROLLET ajoute que le bloc 15 contiendrait essentiellement de l'amiante et très peu de mercure. C'est la raison pour laquelle l'impact du seul bloc 15 est, *a priori*, plus faible. Si tous les déchets du site, en dehors de ceux du bloc 15, pouvaient être déstockés, le coût de la fermeture sera moins onéreux. En effet, dans ce cas, des barrages beaucoup plus simples seraient placés uniquement autour du seul bloc 15. Les colis contenant de l'amiante ne représentent quant à eux, aucun risque pour la qualité des eaux souterraines et la pollution de l'eau de la nappe d'Alsace. Selon les études de l'Inéris qui traitent des impacts sanitaires, les risques les plus importants portent sur le transport des déchets vers les centres d'élimination.

Dans le scénario 2, la concentration de mercure est 140 fois inférieure à la potabilité alors que dans le scénario 5 qui concerne le déstockage total, elle est 80 fois inférieure. Cet écart s'explique par la qualité des barrages.

Contrairement aux barrages comportant de gros noyaux de bentonite, qui retardent d'au moins 1 000 ans la sortie de substances chimiques dissoutes dans la saumure, dans le cas des 4 premiers scénarios, les barrages simplifiés (allégés) du scénario 5 ne retarderont que d'au moins 300 ans cette sortie. La convergence du sel dans le stockage serait alors moins amortie et le débit de la saumure susceptible de sortir du stockage pourrait être plus important mais il serait compensé par une concentration en substances chimiques plus faible.

La différence de coût entre les scénarios 4 et 5 s'explique par la nature des barrages à réaliser. Le scénario 5 prévoit la mise en place de barrages plus importants. Cette solution est évidemment plus chère.

Les risques miniers, quant à eux, sont bien réels et s'accroissent au fil du temps. Monsieur ROLLET rappelle qu'en tant que responsable de l'entreprise, les conditions de travail et de sécurité sont, bien entendu, sa préoccupation majeure. En la matière, l'État ne propose pas d'instructions.

A propos du déplacement des colis manipulés, Monsieur ROLLET précise que plus ces déplacements seront longs, en plus les risques d'épandage et d'incidents seront importants et plus l'opération sera coûteuse. Il préférerait donc se contenter d'un déplacement limité au sein d'un bloc de stockage pour les déchets qui n'ont pas d'un impact potentiel sur la qualité de la nappe phréatique.

Monsieur DORISON signale qu'à l'issue de la concertation, des propositions seront présentées aux ministres. Une décision de principe sera prise par les ministres et les instructions seront données à Stocamine, c'est-à-dire le scénario à mettre en œuvre. Si des modifications doivent être apportées, elles seront déterminées par un dialogue entre l'État et l'entreprise. Les travaux seront ensuite engagés. Si des risques émergent lors du chantier, les travaux seront suspendus et les décisions adéquates seront prises.

La CFDT rappelle que, par le passé, un climat de confiance régnait dans l'entreprise et qu'un consensus existait sur le projet. Force est de constater que tel n'est plus le cas à l'heure actuelle. En effet, l'entreprise Stocamine n'a pas respecté le cahier des charges. La CFDT se prononce en faveur du scénario 5, c'est-à-dire le déstockage total. Concernant le bloc 15, la CFDT émet des doutes à propos des affirmations de la direction de Stocamine. Elle sera très attentive au déroulement de l'opération et participera à la concertation.

M le Préfet rappelle que la CLIS n'est pas le lieu du débat de la concertation, qu'il ne faut pas faire un procès d'intention à l'exploitant, et que la qualité des débats futurs permettra de confirmer sa bonne foi.

Monsieur ROLLET estime qu'il sera extrêmement problématique, sinon impossible de sortir tous les déchets. Il doute de la faisabilité réelle de tous ces scénarios et il indique qu'ils ont été construits sur des bases optimistes.

M OMEYER, vice-président de la Région Alsace rappelle qu'il ne faut pas prendre de conclusions rapides et se réjouit que le débat ait débuté alors que le déstockage va commencer. Il prend acte, ce jour, de l'ouverture du débat et de la sérénité des échanges. Ce n'est qu'à la fin de la concertation qu'un scénario final sera sélectionné. Les conclusions hâtives doivent donc être évitées.

Monsieur le Préfet lève la séance vers 17 heures 40.